

# Foulées de Rives / Villeréal

## règlement

### Organisation :

La manifestation intitulée 'Foulées de Rives/Villeréal' est organisée par le Comité des fêtes de Rives, association loi 1901, le dimanche 30 juin 2024. Cette course traverse 10 communes : Rives, Villeréal, Tourliac, Le Rayet, Parranquet, Monpazier (24), Gaugeac (24), Marsalès (24), Vergt de Biron (24) et Saint Cassien (24).

C'est une course à pied hors stade avec classement.

### Parcours - Départ :

Trois parcours fléchés seront proposés (affichés le jour de la course )

Un parcours en ligne de 21km avec 3 ravitaillements en eau et alimentation solide (5km-10km-15km). Cette course est ouverte au public valide homme et femme à partir de la catégorie Espoirs (2002-2004)

Départ : 8h30 Place des Cornières de Monpazier (24)

Un bus sera mis à disposition des concurrents en possession de leurs dossards jusqu'à 7h45 dernier délai à l'hippodrome du Pesquié à Rives pour rallier le départ de la course.

Un parcours de 10km ouvert au public valide homme et femme à partir de la catégorie Cadet (2007-2008) . 1 ravitaillement en eau et alimentation solide (5km).

Départ : 9h00 au Parvis de l'Eglise de Villeréal

Relais (2x5km) sur le parcours du 10km ouvert au personne valide homme et femme à partir de la catégorie Minime (2009-2010) 1 ravitaillement en eau et alimentation solide (5km).

Départ : 9h00 au Parvis de l'Eglise de Villeréal

### Catégories autorisées sur les parcours :

Catégories autorisées en tenant compte du Km-effort (100m de dénivelé positif = 1 km supplémentaire)

Parcours 21km(D+200m) 23 km-effort, course ouverte à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2004 et avant)

Parcours 10km (D+100m) 11km-effort, course ouverte à partir de la catégorie Minime (nés 2010 et avant)

### Certificats médicaux et licences :

1) Pour le parcours du 21 km

L'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2 du code du sport, que ne soit acceptées que les personnes présentant, en cours de validité :

**\*une licence Athlé Compétition,Athlé Entreprise,Athlé running délivrée par la FFA,ou d'un Pass' J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin,en cours de validité à la date de la manifestation .**

**\*ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l' Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- ° Fédération des clubs de la défense (FCD)
- ° Fédération française du sport adapté (FFSA)
- ° Fédération française handisport (FFH)
- ° Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- ° Fédération sportive des ASPTT
- ° Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- ° Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- ° Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

**\*ou d'un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition,ou de sa copie.**

**\* ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de 3 mois**

*2)Pour le parcours du 10 km et du relais (2x5km)*

**L'organisateur s'assurera au regard de l'article L231-2 du code du sport, que ne soient acceptées que les personnes présentant les mêmes prérogatives que les personnes inscrites au trail du 21km.**

**Pour chacune des trois courses, 21km,10km, Relais(2x5km), l'organisateur ne délivrera pas de dossard à une personne qui ne présente pas toutes les conditions citées au-dessus.**

**Si elle décide d'emprunter le parcours sans dossard, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.**

## **Règles sportives :**

**Tout suiveur sans dossard est interdit sur le parcours pendant l'épreuve.**

**Le port d'oreillettes n'est pas autorisé.**

**Téléphone portable recommandé sur le 21km.**

## **Dossards :**

**Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit .**

**Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.**

**Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée, ainsi que toute personne ne courant pas avec son propre dossard.**

**L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**

**Les dossards doivent être lisibles lors de la course et agrafés sur le devant.**

**Les personnes sans dossard sont interdites sur le parcours pendant l'épreuve.**

## **Assurances :**

Les organisateurs sont couverts par un contrat d'assurance Responsabilité civile souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 42701083. Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

## **Protection de la vie privée**

Conformément à la loi dite 'informatique et liberté' les concurrents sont informés que les résultats seront publiés sur internet.

Droit à l'image : tout utilisateur et ses ayants droits autorise expressément les organisateurs des Foulées de Rives/Villeréal à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l'épreuve, sur tous supports, y compris les documents promotionnels ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette date.

## **Sécurité et Assistance médicale**

Les routes demeurant ouvertes à la circulation et les chemins ouverts aux usagers, en dehors de l'usage exclusif de la chaussée, tous les participants devront respecter strictement les règles du code de la route. A chaque intersection, des signaleurs assureront la sécurité des participants, tous les concurrents devront impérativement obtempérer aux consignes des signaleurs.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de force majeure sans remboursement des inscriptions. Ainsi que de déclarer hors course et d'arrêter tout coureur pour des raisons médicales ou de sécurité. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Surveillance médicale assurée par Protection Civile de Dordogne 24700 SAINT REMY SUR LIDOIRE.

## **Perte ou Vol**

Le comité des fêtes de Rives décline toute responsabilité quant aux vols, pertes ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ou un spectateur ne pourra faire valoir le droit quelconque vis-à-vis de l'organisateur.

## **Réclamations/Jury**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

## **Les inscriptions et droits d'engagement**

### **Pour la course de 21km**

\*Préinscriptions sur internet jusqu'au vendredi 28 juin minuit sur le site :

[www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) et paiement en ligne 14€

\*Préinscriptions par courrier jusqu'au vendredi 28 juin, paiement par chèque 14 € à l'ordre du comité des fêtes de Rives, à envoyer à : Frédéric Barou 1227 route de lestang 47210 Rives

**\*Retrait des dossards : dimanche 30 juin de 7h00 à 7h45**

**Pour la course du 10 km :**

**\*Préinscriptions sur internet jusqu'au vendredi 28 juin minuit sur le site :**

**www.chrono-start.com et paiement en ligne 10 €**

**\*Préinscriptions par courrier jusqu'au vendredi 28 juin, paiement par chèque 10 € à l'ordre du comité des fêtes de Rives, à envoyer à : Frédéric Barou 1227 route de lestang 47210 Rives**

**\*Inscription sur place le matin de la course de 07h30 à 08h30 et paiement 12 €**

**\*Retrait des dossards : dimanche 30 juin de 7h45 à 8h45**

**Pour la course du relais (2x5km)**

**\*Préinscriptions sur internet jusqu'au vendredi 28 juin minuit sur le site :www.chrono-start.com et paiement en ligne 12€/relais**

**\*Pré-inscriptions par courrier jusqu'au vendredi 28 juin, paiement par chèque 12€/relais à l'ordre du comité des fêtes de Rives, à envoyer à : Frédéric Barou 1227 route de lestang 47210 Rives**

**\*Inscription sur place le matin de la course de 07h30 à 08h30 et paiement 14 € / relais**

**\*Retrait des dossards : dimanche 30 juin de 7h45 à 8h45**

## **Les récompenses**

**Pour la course du 21km :**

**\*Aux 3 premiers du scratch hommes et femmes**

**\*Aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (pas de cumul)**

**Pour la course du 10 km :**

**\*Aux 3 premiers du scratch hommes et femmes**

**\*Aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes (pas de cumul)**

**Pour la course du relais (2x5km)**

**\*Premier relais féminin**

**\*Premier relais masculin**

**\*Premier relais mixte**

## **Les catégories d'âges pour l'année 2024 et distances maximales**

**Minimes : 2009-2010**

**Cadets : 2007-2008**

**Juniors : 2005-2006**

**Espoirs : 2002-2004**

**Seniors : 1990-2001**

**Masters 0 : 1989-1985**

**Masters 1 : 1984-1980**

**Masters 2 : 1979-1975**

**Masters 3 : 1974-1970**

**Masters 4 : 1969-1965**

**Masters 5 : 1964-1960**

**Masters 6 : 1959-1955**

**Masters 7 : 1954-1950**

**Masters 8 : 1949-1945**

**Masters 9 : 1944-1940**

**Masters 10 : 1939 et avant**

**Distance maximale pour la catégorie Minime : 5km**

**Distance maximale pour la catégorie Cadets : 15km**

**Distance maximale pour la catégorie Juniors : 25km**

**Autres catégories distance illimité**